

#4 PRÉSERVER LES SERVICES AU QUOTIDIEN



■ Valoriser les métiers manuels



EN QUOI ÇA CONSISTE ?

Il s'agit d'une part d'expérimenter des démarches, cadres et partenariats particulièrement innovants, entre les entreprises artisanales et l'éducation nationale, afin de montrer toute la richesse de ces métiers et de susciter des vocations. D'autre part, le vieillissement de la population entraine l'apparition de nouveaux besoins, nouvelles compétences, dont il s'agit de bien connaître les particularités, afin d'y adapter les professionnels, les compétences et les outils qui doivent y répondre.



POUR QUELS PROJETS ?

- ➔ Montage de projets pédagogiques et leur restitution (coordination/animation d'un groupe de travail : collèges, artisans, Chambre de métiers) : animation, temps d'entreprise, petits aménagements ou investissements spécifiques pour la réalisation du projet
- ➔ Capitalisation des divers travaux et connaissances sur les freins au développement de l'alternance (auprès des candidats et des entreprises)
- ➔ Structuration d'un réseau de partenaires et d'acteurs de l'alternance
- ➔ Aides aux investissements des associations d'insertion
- ➔ Forum/colloque
- ➔ Capitaliser les expériences et les études sur la «silver économie»
- ➔ Etudes sur les besoins nouveaux
- ➔ Recensements des entreprises ou des savoir-faire existants sur le Pays
- ➔ Développement d'outils numériques



Il s'agit de bénéficiaires publics :

- Communes, EPCI, Pays, Département, Région
- Syndicats mixtes
- Chambres consulaires
- Structures de l'enseignement supérieur et de la formation (universités, pôle des métiers, CFA)
- EPIC*
- Établissements public de santé
- Offices de Tourisme
- Collèges, Lycées

POUR QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

et de bénéficiaires privés :

- Associations
- PME et TPE
- Agriculteurs, GAEC, CUMA, CIVAM
- Restaurateurs privés
- Etablissements privés de santé
- Professions libérales
- SCI

*Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

À QUELLES CONDITIONS ?



investissements immatériels : territoire d'étude à l'échelle EPCI minimum.

POUR QUELS MONTANTS MAXIMUM D'AIDE LEADER ?

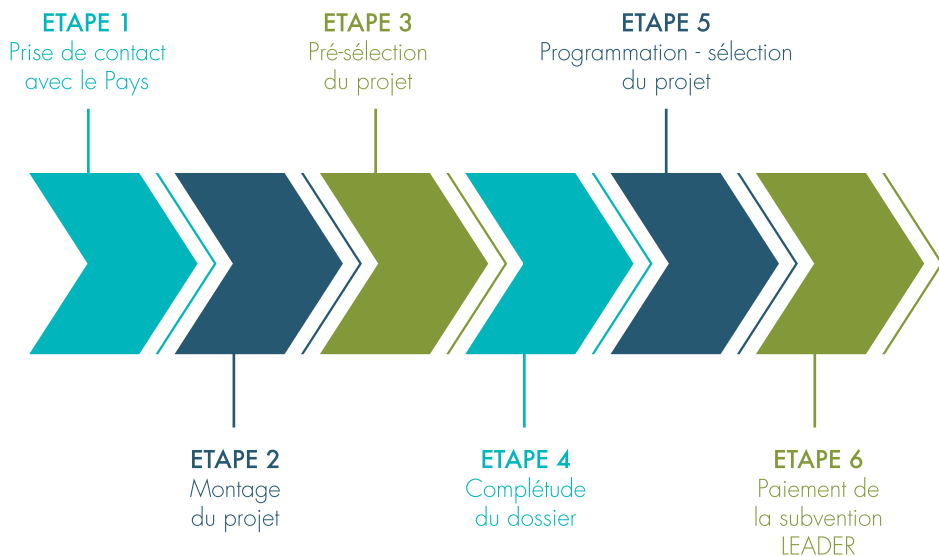
JUSQU'À 8 000€*
pour les dépenses immatérielles



JUSQU'À 10 000€*
pour les dépenses matérielles

*Selon la nature des projets
et le montant des dépenses

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES À SUIVRE ?



PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

98 bis, avenue du Général de Gaulle

24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES

Téléphone : 05 53 35 13 53

Mail : leader@pays-isle-perigord.com

www.pays-isle-perigord.com

